

# ACTION URGENTE

## ÉGYPTE. DÉTENTION ARBITRAIRE PROLONGÉE

Le 8 janvier 2019, le tribunal pénal du Caire a prolongé la détention d'Islam Khalil de 45 jours. Islam Khalil, qui avait auparavant été victime de disparition forcée, est maintenu en détention provisoire pour des accusations forgées de toutes pièces depuis le 10 mars 2018. Il n'est pas autorisé à recevoir les soins médicaux dont il a besoin. Islam Khalil ne cesse de clamer son innocence et Amnesty International est convaincue qu'il fait l'objet d'une mesure de rétorsion en raison de son militantisme politique. Les quatre autres prévenus mis en cause dans cette affaire, qui avaient à répondre des mêmes accusations, ont nié connaître Islam Khalil et ont bénéficié d'une libération assortie d'une mise à l'épreuve le 4 septembre 2018.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**M. Nabil Sadek**  
Public Prosecutor  
Office of the Public Prosecutor, Dar alQada  
al-Ali, Down Town  
Cairo, Égypte  
Fax : +202 2577 4716

Monsieur le Procureur général,

*Le 8 janvier 2019, le tribunal pénal du Caire a prolongé la détention d'Islam Khalil de 45 jours. Entre le 10 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2018, on ignorait où se trouvait Islam Khalil et ce qu'il était advenu de lui. Le 2 avril, sa famille a reçu des informations sur le lieu où il se trouvait lorsqu'une personne s'étant rendue à la prison d'enquête de Tora, dans le gouvernorat du Caire, a déclaré y avoir vu Islam Khalil. Depuis lors, il est maintenu en détention arbitraire pour des charges infondées : « appartenance à un groupe illégal » et « diffusion de fausses informations ». Les autres accusés mis en cause dans cette affaire ont été libérés le 4 septembre 2018.*

*Les conditions de détention d'Islam Khalil sont déplorables. Il dort à même le sol dans une petite cellule qu'il partage avec 14 prisonniers. Il souffre de douleurs dorsales et ne sort de sa cellule que 30 minutes par jour.*

*Je vous demande de libérer Islam Khalil, qui est détenu arbitrairement, et d'abandonner les charges pesant sur lui. Les autorités égyptiennes doivent faire en sorte, en attendant sa libération, qu'il soit protégé de la torture et d'autres mauvais traitements et que ses conditions de détention soient conformes aux normes internationales, y compris celles qui concernent l'accès à l'eau, à la nourriture et aux médicaments. En outre, je vous appelle à diligenter une enquête rapide, efficace et impartiale sur les actes de torture et autres mauvais traitements qu'Islam Khalil affirme avoir subis et sur les circonstances entourant sa disparition forcée du 10 mars au 1<sup>er</sup> avril 2018, en vue de traduire en justice tous les responsables présumés dans le cadre de procès équitables.*

*Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération,*

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Islam Khalil a été victime d'une disparition forcée du 10 mars au 1<sup>er</sup> avril 2018. Sa famille affirme qu'elle a eu de ses nouvelles pour la dernière fois le 10 mars, alors qu'il se trouvait à Assouan. Après avoir perdu contact avec lui, elle s'est renseignée au poste de police d'Assouan pour savoir s'il était en garde à vue mais on lui a soutenu qu'il ne s'y trouvait pas. Le 15 mars, elle a porté plainte auprès du procureur, sans obtenir aucune réponse. Elle s'est aussi renseignée auprès du ministère public à Hurghada, au sud-est du Caire, et à Assouan. Ces deux services ont affirmé ne pas détenir Islam Khalil. Sa famille n'a appris où il se trouvait que le 2 avril, lorsque les autorités ont reconnu qu'il était détenu à la prison d'enquête de Tora.

Selon le frère d'Islam Khalil, la direction de la prison a empêché l'intéressé de recevoir des livres et de la nourriture et l'a privé des visites de ses proches pendant un mois. Celui-ci a été transféré dans une cellule infestée d'insectes et on ne lui fournissait pas suffisamment d'eau ni de nourriture. Il a ensuite été placé dans une autre cellule, où ses codétenus l'ont forcé à prier et l'ont empêché de fumer et de lire certains livres. Selon son frère, Islam Khalil se sent très seul face à ces épreuves et a besoin de se sentir soutenu. Dans une lettre rédigée le 15 août 2018, il a écrit : « Nous sommes et resterons sur le chemin de l'amour, assoiffés de justice, de liberté et de paix. Vous, les oiseaux libres qui brûlez d'espoir, chantez en notre nom, et soyez le soleil qui nous protège. Parlez de nous et soyez notre voix, car notre voix a été délibérément réduite au silence par la force. »

Islam Khalil avait déjà été torturé et soumis à des mauvais traitements en détention, selon son propre témoignage et des informations reçues par l'intermédiaire de sa famille et de son avocat. Le 24 mai 2015, il a été enlevé à son domicile à Al Santa, dans le gouvernorat de Gharbia, en Égypte, par l'Agence de sécurité nationale. Il a été soumis à une disparition forcée, les autorités ayant refusé de reconnaître sa privation de liberté et de révéler ce qu'il était advenu de lui et où il se trouvait pendant 122 jours. Durant cette période, selon lui, il a été torturé par des agents de l'Agence de sécurité nationale qui ont cherché à le forcer à « avouer » des crimes qu'il assure ne pas avoir commis. Il a été libéré le 31 août 2016, soit 10 jours après que le ministère public a ordonné sa libération sous caution. Il a été inculpé d'appartenance aux Frères musulmans, un groupe interdit, d'incitation à la violence et d'attaque contre les forces de sécurité.

La détention arbitraire consiste à détenir des personnes sans raison légitime ou en dehors de toute procédure judiciaire. Les autorités égyptiennes ont lancé une nouvelle vague de répression encore plus intense contre leurs détracteurs en décembre 2017, en amont de l'élection présidentielle.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :** arabe et anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE :** 28 février 2019.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER :** Islam Khalil (il)

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE :** <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/9203/2018/fr/>